



III. LES EMPREINTES DE MACHINES A AFFRANCHIR (E.M.A.)

III.1. LES MACHINES SECAP



Lettre du 18 janv.1985, affranchie à 2,10f selon le tarif de 1984, par une machine de type ND(0F00)



Lettre pour Bihorel du 18 Sept 1987 affranchie à 2f (P.N.U. tarif du 1 Août 1987) par une machine type NE (00F00).



Lettre du 25 Oct. 2004 affranchie à 0.45€ (P.N.U. tarif du 9 Avr. 2004) par une machine de type NP (00,€00). La présence de l'oblitération mécanique résulte d'une erreur (de mise à la boîte? de tri?).



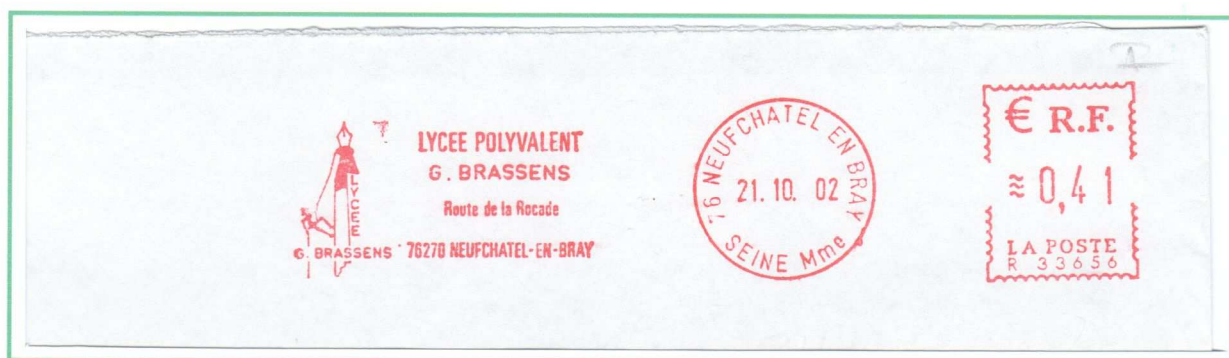
III.2.LES MACHINES SMH Alcatel



Lettre du 31 juillet 1997, affranchie à 3F(tarif du 18 mars 1996)par une machine RC.



Lettre de la mairie de Neufchatel-en-Bray du 20 janv. 2006 affranchie à 0,53 € (tarif du 1 mars 2005) par une machine RC, mais l'estampille est plus haute :2,6mm au lieu de 2,3 (il en est de même pour l'entreprise précédente: machine modifiée?).



Lettre pour Rouen du 21 octobre 2002, affranchie au tarif du 18 mars 1996, pour un pli non urgent, par une machine de type R.



III.3.LES MACHINES SATAS

III.3.



Lettres du 4 déc. 1989 affranchie à 2F20 (tarif de 1985) par une machine de type SJ et du 2 oct.1992 affranchie à 2f50 (tarif de 1991) par une machine de type SG: machines attribuées au même lycée .

III.4.LES MACHINES NEOPOST



Lettres du 29 fév.2000 affranchie à 3F (tarif du 1er jan.1999) machine de type HB, et du 26 déc.2007 affranchie à 0,49€ (tarif du 1er oct.2006 pour un pli non urgent) machine de type HE. Les machines ont été changées, mais la couleur bleue en principe « exigée » depuis 1999 n'est pas utilisée.

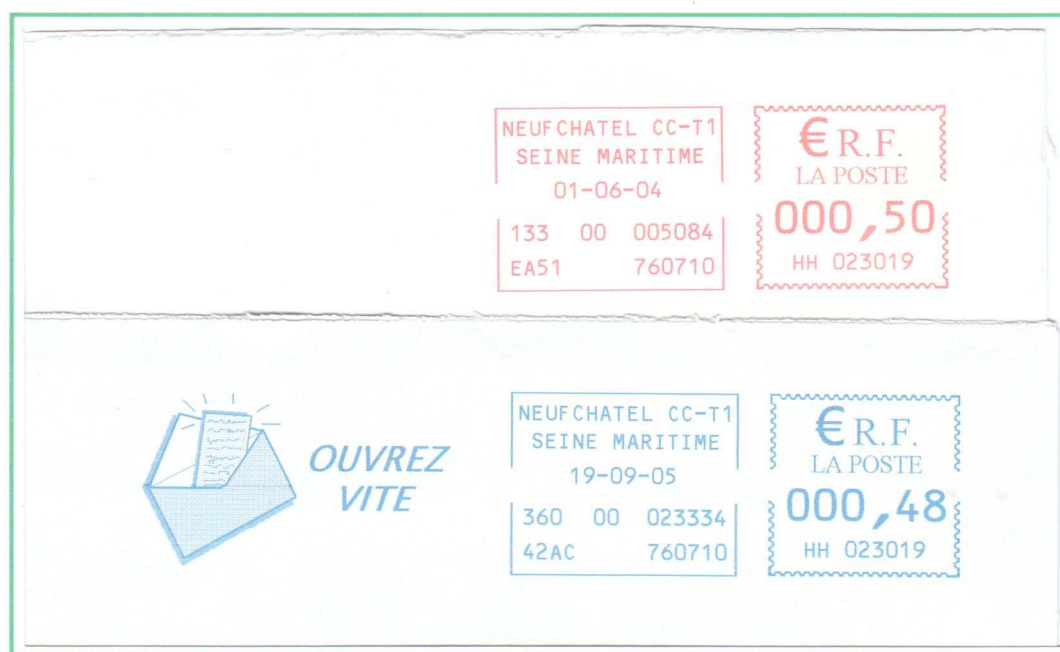


Lettre du 18 déc. 2007 affranchie à 0,49€ (tarif du 1er oct. 2006) par une machine de type HK. La mairie a changé sa « flamme » et la couleur bleue est utilisée.

III.5.LA CREATION DU CENTRE DE TRAITEMENT DU COURRIER : CCT1



Lettre du 18 déc. 2007, affranchie à 0,54€ (tarif d'octobre 2006) par une machine SATAS type SC, pas de mention du département dans le bloc dateur.



Lettres, de 2004 affranchie à 0,50 € (tarif du 19 avril 2004) par une machine NEOPOST de type HH (ex Ascom/Hasler) et de 2005 à 0,48 €, écopli, (tarif du 1er mars 2005). Le Lycée G.Brassens a changé sa « flamme » et la couleur bleue est utilisée.

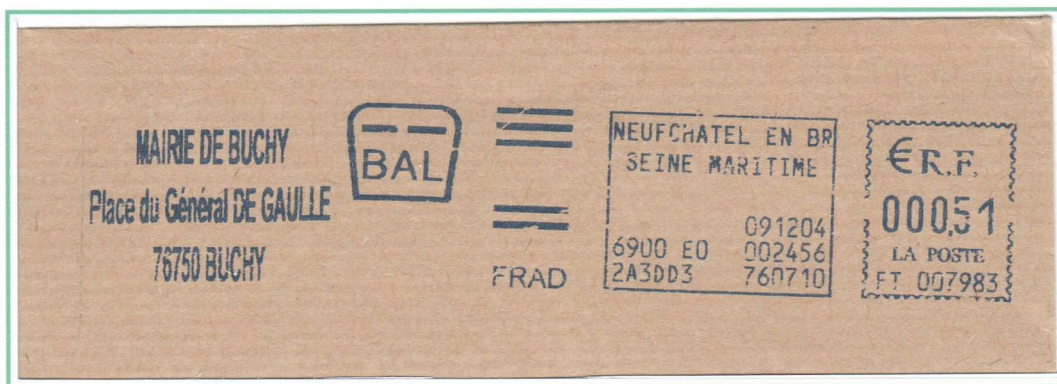


Lettre du 19 juin. 2007, affranchie à 0,54 € (tarif du 1er octobre 2006) par une machine SECAP type VA (aujourd'hui Pitney-Bowes). A la ligne 2 du bloc dateur, mention CCT1 au lieu de CC-T1.

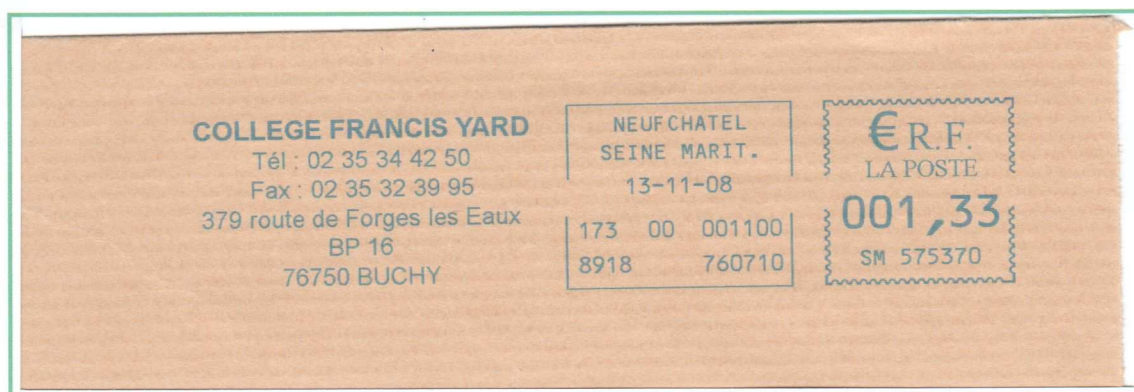


III.6. LE CAS DE BUCHY

III.6.



Lettre du 04-12-2009 (cf 091204 sous le nom du bureau) affranchie à 0,51 € (tarif du 2 mars 2009 pour un écopli de moins de 20 g) par une très petite Machine (ptMac) de type éco-mail Bi-FRAMA. Le courrier peut être déposé dans une Boîte Aux Lettres, d'où la mention « BAL » et le dessin, avec code FIM (Facing Identification Mark) = Barres horizontales FRAD: correspondant à un objet postal portant un affranchissement numérique de catégorie 1 et, dans l'espace- sous le nom du bureau et de la date: -6900=code de vérification ; EO=Pli éco ; 2456 nombre de plis ; 2A3DD3=code d'authentification ; 760710 code « REGATE » = code administratif propre à l'établissement. La poste de Buchy ne délivre pas de contrat pour les « institutions » : mairie ou collège, c'est Neufchâtel.



Lettre du 13-11-2008, affranchie à 1,33 € (tarif du 1er octobre 2008) par une machine SATAS type SM (aujourd'hui Pitney-Bowes).



Lettre provenant de Buchy pour Bois-Guillaume: la poste conserve sa flamme muette SECAP.